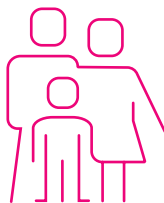


TARIFS



Sur HelloAsso

• Professionnel	220 €
• Individuel	90 €
• Étudiant	50 €

Sur convention

• Professionnel (1 connexion)	220 €/pers.
• Professionnels (2 à 5 connexions)	210 €/pers.
• Professionnels (6 à 10 connexions)	200 €/pers.
Professionnels (11 à 15 connexions)	190 €/pers.
Professionnels (16 à 20 connexions)	180 €/pers.

INSCRIPTION AVANT LE 6 NOVEMBRE 2026



<https://urlr.me/cGXqss>

→ Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez nous écrire à : journeepro@adoptionefa.org

Plusieurs modes de paiement sont disponibles dont le paiement par carte bancaire, virement bancaire ou chèque, l'inscription en ligne ne vous oblige pas à régler votre inscription directement.



L'effet du délaissement sur l'enfant
que j'accompagne et sur moi, professionnel

Comment alerter ?

Professionnels de la protection de l'enfance

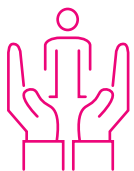


Deux demi-journées
professionnelles en distanciel

17 ET 19 NOVEMBRE 2026 DE 9 H 30 À 12 H 30

Ces deux temps professionnels sont proposés avec le soutien de l'UFNAFAAM
(Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels)
et de l'ANAMAAF (Association nationale des assistants maternels assistants & accueillants familiaux).





Pour bien grandir, un enfant a besoin de la présence d'adultes constants et stimulants ainsi que d'un cadre adapté à son âge et à ses besoins. La sphère familiale doit être dénuée de violences, qu'elles soient dirigées vers l'enfant ou d'autres membres de sa famille.

Dans le cas des enfants confiés, l'équipe éducative peut être amenée à constater un délaissement ou une défaillance parentale majeure. Accompagner un enfant confronté à cette situation est éprouvant pour l'assistant.e familial.e ou l'éducateur/éducatrice.

Pour tenter de sécuriser l'enfant, la professionnelle ou le professionnel peut développer des stratégies d'atténuation ou de compensation des effets du délaissement. Il en résulte parfois une usure professionnelle qu'il faut identifier afin d'ajuster son action. Signaler les faits au moment opportun évite que la situation ne s'enlise, aussi bien pour l'enfant que pour son entourage, en offrant la possibilité de penser un autre projet de vie.

Cette journée – répartie sur deux matinées – s'appuie sur les droits et les devoirs éducatifs des parents, leur place lorsque l'enfant est confié à l'ASE, le rôle de l'ASE en matière d'autorité parentale et de réponse aux droits de l'enfant, et la place de chacun des intervenants au sein de cet ensemble.

La discussion permettra :

- de mieux appréhender les incidences du délaissement au niveau psychologique du côté de l'enfant et du côté de ceux qui l'entourent (éducateurs, travailleurs sociaux, assistants familiaux...);
- de définir les signaux d'alerte permettant d'identifier un délaissement ou une défaillance de l'autorité parentale;
- de préciser, avec les intervenants, le rôle et la temporalité du signalement par celle ou celui qui est présent au quotidien auprès de l'enfant, ainsi que les conséquences de ce signalement qui vont en découler.

Les intervenants

Les interventions de ces deux demi-journée se dérouleront sous la forme de discussions en table ronde, avec :

- Un.e psychologue
- Un.e juriste
- Un.e assistant.e familial.e
- Un.e chef.fe de service éducatif ou un.e responsable de service ASE

PROGRAMME

→ Première demi-journée (17 novembre)

→ L'impact du délaissement sur l'enfant et le professionnel

- Quels droits et devoirs éducatifs des parents, quelle est leur place lorsque l'enfant est confié à l'Aide sociale à l'enfance, quelle est celle de chacun des intervenants ?
- Quelles sont les incidences du délaissement sur le développement de l'enfant ?
- Quel est le retentissement de cette situation sur les professionnels ?
- Pourquoi est-il si difficile de parler de retrait d'autorité parentale ? Qui doit-on protéger ?

→ Deuxième demi-journée (19 novembre)

→ Que puis-je faire de ma place de professionnel ?

- Comment reconnaître une situation de délaissement et la mettre en évidence ? Qui donne le signal ?
- Comment fournir l'aide appropriée aux parents ? Ne pas être dans le jugement ? Peut-on faire une évaluation négative et continuer à accompagner ?
- Quel projet pour l'enfant ? Quel exercice de l'autorité parentale ?
- L'examen de la situation de l'enfant : quel rôle pour chacun ?
- Quid du projet lorsque les parents sont porteurs d'un handicap ?
- Faire évoluer la situation : vers quoi ? Quel intérêt ? Quelles conséquences à court, moyen et long terme ?

Des vidéos viendront illustrer les différentes situations.



Ces deux temps professionnels, indissociables, ont aussi l'ambition de répondre à vos interrogations. Vous pourrez nous adresser vos questions lors de votre inscription ou les poser directement lors des visios.